



Aide aux devoirs 2019-2020

publié le 21/09/2019

Le dispositif d'aide aux devoirs (AD) va commencer le 23 septembre.

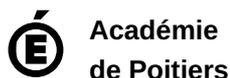
Veillez trouver ci-dessous la version numérique du courrier distribué dernièrement aux élèves pour l'inscription à l'AD.

Nous rappelons que les élèves doivent retourner les coupons réponses, même si le dispositif commence, car nous comptons de nombreux oublis pour le pointage des réponses de chaque famille.

Nous rappelons également qu'après son inscription à l'AD, la présence de l'élève est obligatoire comme pour un cours, il devra être assidu.

Document joint

 [courrier familles pour l'aide aux devoirs 2019-2020](#) (PDF de 375.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.